



Santé publique et WASH / Les États non signataires et le régime international des réfugiés

Cette **présentation des rédactrices** donne un aperçu du contenu de RMF 67, avec des liens vers les articles pertinents, ainsi qu'une liste complète du contenu de chaque article.

Dans le dossier consacré à la **Santé publique et WASH** (eau, assainissement et hygiène), les auteurs abordent les défis, les réponses et les innovations entreprises dans un large éventail de contextes, et identifient les enseignements qui pourraient contribuer à éclairer et améliorer les futures actions de santé publique auprès des migrants forcés.

Dans le second dossier, les auteurs explorent le statut de la protection dans les **États non signataires**, en examinant en particulier le rôle du HCR, de la société civile et des acteurs juridiques qui facilitent l'accès à la protection des réfugiés et demandeurs d'asile.

Rendez-vous sur : www.fmreview.org/fr/numero67 pour lire la présentation des rédactrices, l'intégralité de la revue, et les articles.

Si vous recevez régulièrement un exemplaire imprimé de la revue complète mais que vous pensez que la présentation des rédactrices répond à vos besoins, veuillez nous envoyer un courriel à fmr@qeh.ox.ac.uk pour modifier votre abonnement et choisir ce produit. Cela nous permettra de faire des économies et de réduire notre impact environnemental. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir nos notifications par courrier électronique concernant les prochains numéros et les appels à articles à l'adresse : www.fmreview.org/fr/souscrivez-aux-alertes-e-mail Tous les anciens numéros sont disponibles en ligne sur : www.fmreview.org/fr/issues.

Prochains thèmes abordés :

RMF 68, octobre 2021 : Externalisation

RMF 69, mars 2022 : Crise climatique et déplacements - de l'engagement à l'action

RMF 70, juillet 2022 : Localisation de la production de connaissances

Plus de détails sur : www.fmreview.org/fr/aparaitre

Marion Couldrey et Alice Philip

Rédactrices, Revue des Migrations Forcées

fmr@qeh.ox.ac.uk • www.fmreview.org/fr • [@fmreview](https://twitter.com/fmreview)

SANTÉ PUBLIQUE ET WASH

La santé publique s'est rarement autant trouvée sous les feux de la rampe que depuis le début de la pandémie mondiale de COVID-19, fin 2019. Le rôle de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) dans la prévention des infections a acquis une visibilité accrue touchant une communauté beaucoup plus large du fait que le lavage des mains, l'assainissement et d'autres méthodes de contrôle des infections sont apparus comme des éléments essentiels dans la lutte contre la propagation de la maladie.

S'adapter en temps de crise

L'épidémie de COVID-19 a touché presque tous les recoins de la planète et nombre des articles de ce dossier contiennent les enseignements accumulés durant les 18 premiers mois de la pandémie. Une nouvelle réflexion a été nécessaire pour faire face à l'ampleur et à la gravité de la pandémie, ainsi qu'une nécessité d'adaptation et d'innovation permanentes pour suivre l'évolution des découvertes sur la maladie elle-même. La prévention et le contrôle des infections (PCI) ont été une composante essentielle de la réponse apportée à cette pandémie. L'évaluation par l'IRC en 2020 des normes PCI dans les établissements de santé de 22 pays révèle de graves lacunes dans ce domaine ([Eldred et al](#)). Le manque d'accès à l'eau potable, les pénuries de la chaîne d'approvisionnement en EPI (équipements de protection individuelle), les défis liés aux capacités et à la formation du personnel, le financement insuffisant et l'infrastructure inadéquate des établissements de santé sont autant de facteurs qui contribuent à la médiocrité des normes de PCI dans de nombreux contextes. Les auteurs lancent un appel à l'action et concluent qu'au-delà de la pandémie actuelle, il faudra investir dans la prévention des infections afin de remédier à toutes ces faiblesses.

Les expériences en Éthiopie, en Somalie et au Soudan du Sud ont débouché sur des innovations dans le travail WASH de l'OIM, en particulier dans le domaine de la communication en santé publique ([Abdelaziz et al](#)). Si la pandémie a confirmé l'importance de l'engagement

communautaire et de l'utilisation de canaux pertinents et accessibles pour diffuser des messages sanitaires clés, elle a également nécessité de nouvelles approches en raison de la distanciation sociale et de la diminution des voyages internationaux. Ce dernier aspect a signifié que le personnel local et les membres de la communauté ont dû s'impliquer plus activement dans la promotion de l'hygiène et la transmission d'informations sur la COVID-19, et ce, avec des résultats tout à fait positifs. Les auteurs présentent sept enseignements clés tirés de la réponse à la pandémie, y compris le succès de la distribution de fournitures d'urgence au niveau des ménages pour cibler les groupes vulnérables qui, auparavant, auraient pu se trouver exclus du fait qu'ils ne pouvaient pas quitter leur domicile.

L'étude de cas de Gabrielle Low au Mexique décrit la manière dont le HCR a collaboré avec les autorités sanitaires locales à Tapachula pour faire en sorte que les réfugiés et les demandeurs d'asile de la ville puissent suivre la recommandation du gouvernement de « rester chez soi » ([Low](#)). Dans un premier temps, un hôtel local a été utilisé pour héberger les personnes devant s'isoler en raison d'un test positif à la COVID-19, mais d'autres services de soins primaires ont ensuite été mis à disposition dans cet établissement, par le biais d'une clinique employant du personnel médical financé par le HCR. Du point de vue d'une solution à court terme en temps de crise, cette installation a été un succès puisqu'elle a reçu des réactions positives de la part des personnes qui y résidaient, ainsi que des autorités locales. Cependant, les coûts plus élevés et le risque de créer des structures parallèles permanentes d'accès aux soins de santé font que ce modèle de réponse immédiate est mieux adapté à une situation de crise.

Groupes vulnérables

Dans ce dossier, les vulnérabilités spécifiques de certains groupes pendant la pandémie sont explorées dans plusieurs autres contextes. Les réfugiés âgés vivant en Ouganda sont confrontés à des difficultés particulières pour obtenir l'eau et le savon nécessaires aux pratiques d'hygiène essentielles afin de se protéger contre la COVID-19, une maladie qui les expose à un risque plus élevé en raison de leur âge. Avalos Cortez et van Blerk examinent la situation en matière de disponibilité et de collecte de l'eau avant et pendant la pandémie, en soulignant les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite et les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques ([AvalosCortez-vanBlerk](#)). La pandémie a renforcé les inégalités en matière de santé partout dans le monde, un thème repris par Olaya Requene dans son article sur les réponses apportées à la COVID-19 par les populations d'ascendance africaine déplacées en Colombie ([OlayaRequene](#)). Face à une insuffisance chronique en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, ce groupe marginalisé a réagi en adoptant ses propres stratégies de protection, notamment en instaurant des points d'hygiène mis en place par la communauté, un approvisionnement collectif en nourriture et en imposant des restrictions à la libre entrée des personnes dans leurs zones. La médecine traditionnelle a également été

largement utilisée, tant pour le traitement des symptômes que pour l'hygiène en prévention des infections. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'absence de compréhension de l'État à l'égard de la médecine traditionnelle et son manque d'investissement dans les services de santé. Pour améliorer les résultats de santé publique dans cette région, il sera crucial d'instaurer un véritable dialogue avec ce groupe marginalisé et d'assurer sa participation à la prise de décisions.

Une étude récente du Laboratoire mondial des migrations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge examine les obstacles de l'accès aux services et à l'assistance pendant la pandémie de COVID-19 et se concentre sur les expériences des migrants forcés de huit pays ([Mau-Hoagland](#)). La pandémie a conduit à l'exacerbation d'obstacles aux services de base déjà présents avant la pandémie en raison de l'exclusion juridique, du manque d'information et de l'insuffisance des moyens financiers. Les auteurs de l'article recommandent de fournir des informations dans les langues voulues, d'apporter un soutien financier en cas de besoin et surtout, d'intégrer les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les programmes de prévention et de vaccination contre la COVID-19 en veillant à la confirmation et au maintien de tous leurs droits d'accès aux services.

Améliorer les interventions WASH

Les difficultés dans la mise en œuvre d'un travail WASH effectif sont ressenties au niveau local, mais plusieurs articles attirent notre attention sur des problèmes plus structurels au sein du secteur et suggèrent des moyens de les résoudre. Un groupe d'auteurs issus d'agences internationales a co-écrit un article décrivant les progrès réalisés en matière d'une meilleure intégration des interventions WASH dans les réponses aux déplacements ([Deola et al.](#)). Ces dix dernières années ont fourni de nombreux exemples de crises de déplacement graves avec pour corollaire de sérieux besoins WASH, comme au Yémen et en RDC, mais bien souvent la contribution des agences et des professionnels WASH n'a pas réussi à jouer un rôle critique et proactif dans l'amélioration de la santé publique au sens large du fait que les contraintes de financement et les mandats organisationnels les ont contraints à se concentrer sur la fourniture de services immédiats. La Feuille de route WASH cherche à encourager l'intégration du secteur WASH dans la planification de la santé publique et bénéficie d'un large soutien auprès des principaux acteurs du secteur. Les auteurs font quelques recommandations politiques concrètes, notamment une meilleure utilisation des données, une plus grande gestion communautaire des infrastructures WASH et un renforcement des efforts de plaidoyer pour garantir davantage de soutien financier et un changement de politique.

Une étude de cas menée en Éthiopie montre comment la politique nationale et régionale a un impact significatif sur les résultats sanitaires au niveau local ([Stevenson-Buffavand-Keestra](#)). En se concentrant sur une épidémie de choléra dans la basse vallée de l'Omo, les auteurs décrivent comment le fait d'avoir omis de tenir compte des déterminants

sanitaires environnementaux (comme par exemple, la contamination des sources d'eau ouvertes) a conduit à des épidémies de maladies d'origine hydrique, y compris dans le contexte de projets de développement qui comportaient des composantes WASH. Alors que l'accent est souvent mis sur les pratiques individuelles et d'hygiène, cette étude de cas met en évidence la manière dont les facteurs environnementaux et politiques affectent la qualité et la disponibilité de l'eau, avec des conséquences parfois désastreuses. Les auteurs appellent à une analyse minutieuse des réalités économiques et culturelles lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des interventions WASH si l'on veut améliorer les résultats en santé publique plutôt que de les compromettre ou même les anéantir.

Ce thème est repris dans l'étude d'Allen et Muturi sur la gestion de l'approvisionnement en eau dans les camps de réfugiés en Ouganda qui se concentre sur la transition entre les ONG qui fournissent les services d'eau et les compagnies régionales chargées de reprendre le flambeau (Allen-Muturi). Pour que ce changement profite à ceux qui vivent dans les camps, en particulier les plus pauvres d'entre eux, il est essentiel de comprendre quels sont les moyens financiers des réfugiés et leurs besoins en eau. Les autorités responsables de l'eau et les ONG doivent travailler avec les Conseils de bien-être des réfugiés (Refugee Welfare Councils, RWC) et les Comités d'usagers de l'eau (Water User Committees, WUC) afin de garantir une réelle participation de la communauté, l'objectif final étant de permettre une transition en douceur vers le paiement de l'eau à des tarifs abordables pour les réfugiés et durables pour les fournisseurs d'eau.

Un suivi des perceptions de la communauté peut fournir des informations vitales pour ceux qui travaillent dans le domaine de la santé publique. Au Venezuela, Oxfam a utilisé un outil qui permet un suivi des perceptions communautaires afin d'enregistrer les idées et les préoccupations des communautés concernant la COVID-19 (Azzalini). Lorsque des attitudes discriminatoires à l'égard des rapatriés (en particulier la crainte qu'ils ne propagent le virus) étaient enregistrées, les partenaires locaux d'Oxfam pouvaient répondre par des interventions visant à promouvoir le dialogue et l'inclusion des rapatriés en utilisant les réseaux sociaux et en recourant à des plans d'action communautaires. Nous espérons que cet outil pourra être utilisé plus largement dans les interventions en cas d'épidémies.

Pour finir, deux femmes au Libéria démontrent comment des membres de la communauté peuvent se mettre au service de leurs congénères d'une manière qui remet en question les stéréotypes (Zulu). En tant que réfugiées elles-mêmes, Odell et Emma voulaient aider les autres de manière pratique, elles se sont proposées pour être formées à la réparation des pompes à main. Depuis lors, avec leur équipe, elles ont réparé toutes les pompes manuelles des 33 blocs de leur camp, en ont effectué la maintenance en continu et espèrent se rendre dans d'autres camps pour y apporter leur aide. Outre ce travail manuel, elles ont activement encouragé d'autres femmes à les rejoindre, en leur disant : « N'ayez pas peur d'échouer ou d'essayer quelque chose de nouveau et de bousculer le status quo ».

LES ÉTATS NON-SIGNATAIRES ET LE RÉGIME INTERNATIONAL DES RÉFUGIÉS

Dans les neuf articles de ce dossier, les auteurs explorent le statut de la protection dans les États non signataires, en examinant en particulier le rôle du HCR, de la société civile et des acteurs juridiques qui facilitent l'accès à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Le premier article de ce dossier sert d'**introduction** au sujet (Janmyr). La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 constituent le fondement du régime international des réfugiés ; 149 États membres des Nations unies sont actuellement parties à la Convention sur les réfugiés, à son Protocole de 1967 ou aux deux, tandis que 44 membres des Nations unies ne le sont pas. La plupart des États non signataires se trouvent au Moyen-Orient et en Asie du Sud et du Sud-Est. Il est toutefois évident que de nombreux États non signataires s'impliquent de diverses manières dans le régime international des réfugiés et que la Convention joue un rôle important dans certains de ces États. Le HCR, tout en étant confronté à des défis dans ce domaine, joue souvent un rôle clé en encourageant les acteurs d'États non signataires à accepter certaines normes internationales, ce qui à son tour peut influencer le comportement de ces États (Janmyr ; Cole ; Skribeland ; Barbour). Les tribunaux nationaux se saisissent parfois des normes et principes du droit international des réfugiés, ce qui affecte l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à la protection (Janmyr ; Barbour ; Thanawattho-Rungthong-Arnoldfernandez). La participation des États à des réunions, forums et accords de haut niveau, tels que les pactes mondiaux, est également importante pour contribuer à la création d'**obligations légales non contraignantes** qui s'appuient sur le droit impératif (la Convention) auquel ces États ont officiellement refusé d'adhérer. Parallèlement, la société civile peut jouer un rôle de facilitateur dans de nombreux États (Janmyr ; Barbour ; Thanawattho-Rungthong-Arnoldfernandez ; Clutterbuck et al).

Peu d'**États asiatiques** ont adhéré à la Convention sur les réfugiés, mais dans la pratique, il arrive qu'ils se soient dotés de lois, de politiques, de pratiques ou de systèmes qui peuvent être utilisés pour répondre aux besoins de protection des réfugiés (Barbour). La Thaïlande est en train de développer un mécanisme de filtrage pour régulariser le séjour et améliorer les droits de protection, mais des inquiétudes existent quant aux défaillances apparentes de ce système. En Indonésie, un nouveau règlement présidentiel vise à améliorer la coordination entre les institutions, ainsi que la recherche et le sauvetage des réfugiés en détresse en mer. Au Bangladesh, l'infrastructure juridique est de plus en plus impliquée et se fait l'écho des obligations de *non-refoulement*. D'autres États asiatiques non signataires ont développé des procédures de détermination du statut de réfugié non conventionnelles, notamment en Inde, à Hong Kong et à Taiwan. Cependant, la région est également le théâtre d'un certain nombre de tendances négatives, allant des pratiques de cantonnement et de la fermeture des frontières à une xénophobie croissante. La recherche comme la pratique doivent étudier et soutenir

le développement et la pérennité des lois, politiques et pratiques qui peuvent contribuer à la protection des réfugiés en Asie, que ce soit par la ratification des traités, l'adoption de législations nationales ou l'instauration de pratiques de terrain qui améliorent les résultats en matière de protection ([Barbour](#)).

La **Turquie** a ratifié la Convention de 1951 sur les réfugiés et son protocole de 1967, mais a appliqué une limitation géographique facultative, ce qui signifie qu'elle n'applique la Convention sur le statut des réfugiés qu'à ceux qui sont originaires d'Europe. Cependant, la Turquie accueille aujourd'hui quelque quatre millions de réfugiés et de demandeurs d'asile (dont 3,6 millions de Syriens). Son régime de protection a été fondamentalement façonné par la Convention sur les réfugiés et par le droit communautaire, mais alors que moins de 100 personnes en Turquie ont obtenu le statut de réfugié au sens de la Convention sur les réfugiés, la Turquie peut être considérée, à toutes fins utiles, comme un État non signataire. Les réfugiés dans le pays ont des droits limités et aucune perspective à long terme. Encore récemment, le HCR jouait un rôle déterminant dans l'enregistrement des réfugiés et l'évaluation des cas, mais aujourd'hui, avec la création récente par la Turquie d'une Direction générale de la gestion des migrations, il semblerait qu'il commence à ne plus exercer qu'un simple rôle de soutien ([Skribeland](#)).

Société civile

Dans de nombreux États non signataires, la société civile joue un rôle important dans l'amélioration de l'accès à la protection. Beaucoup d'organisations de la société civile sont confrontées à une tâche ardue lorsqu'il s'agit de plaider en faveur de réformes, mais dans certains contextes, elles ont pu apporter des contributions constructives et développer leur capacité dans ce sens. Par exemple, un nombre plus important de discussions axées sur la stratégie ont eu lieu entre les acteurs nationaux et locaux de la société civile à Aceh et à Jakarta, ce qui a permis une plus grande influence sur les discussions au niveau politique, tandis qu'à Taïwan, les acteurs de la société civile et les avocats commencent progressivement à s'occuper de cas de réfugiés. Parallèlement, aux Philippines et en Corée, les acteurs de la société civile et le HCR collaborent efficacement avec l'État et entre eux, et forment un bon réseau ([Barbour](#)).

En **Thaïlande**, une coalition d'organisations de la société civile a mis en pratique les leçons tirées d'approches antérieures visant à influencer le gouvernement et vient de développer des stratégies plus efficaces qui consistent à la fois à soulever les problèmes et à proposer des solutions ([Thanawattho-Rungthong-Arnoldfernandez](#)). Les auteurs identifient un certain nombre d'éléments qui expliquent le succès de cette coalition, notamment le fait qu'elle soit dirigée par la société civile thaïlandaise locale, qu'elle dispose d'une base étendue d'acteurs, qu'elle assure le suivi des engagements pris par le gouvernement au niveau régional et mondial (y compris dans le cadre du Pacte mondial pour les migrations), qu'elle coordonne son action avec des gouvernements pairs pour faire pression, qu'elle utilise les mécanismes

internationaux des droits de l'homme pour rendre compte des progrès réalisés et qu'elle organise des forums ouverts à toutes les parties prenantes.

Tribunaux et autres acteurs juridiques

En l'absence de cadres juridiques nationaux relatifs aux réfugiés au **Liban** et en **Jordanie**, les acteurs juridiques ont dû faire preuve de créativité pour développer des stratégies et des approches visant à protéger les droits des réfugiés dans la pratique ([Clutterbuck et al.](#)). Ces acteurs ont tendance à recourir à des arguments d'équité, de considération humanitaire et de cohérence comme « mécanismes alternatifs de protection », plutôt que de s'appuyer sur la loi. Les États non signataires sont néanmoins tenus de respecter les droits de l'homme des réfugiés, tels qu'inscrits dans les autres traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qu'ils ont ratifiés, ainsi que dans les dispositions de la Convention sur les réfugiés qui font désormais partie du droit international coutumier, telles que l'interdiction du refoulement. Ce sont des arguments que les acteurs de l'aide juridique peuvent promouvoir. Dans la pratique, les fournisseurs d'aide juridique au Liban et en Jordanie ont trouvé des moyens pour assurer la liaison avec les fonctionnaires du gouvernement, accompagner les réfugiés pour l'obtention de documents, négocier des différends et assurer des services de sensibilisation juridique, tout en étant confrontés à de nombreux obstacles juridiques et administratifs.

Financement et influence

Un article se concentre sur les difficultés qui peuvent survenir lorsque des agences internationales obtiennent des fonds provenant d'États non signataires ([Cole](#)). Le HCR a obtenu des fonds importants auprès de gouvernements et de donateurs individuels, y compris par le biais des contributions de la Zakat, en particulier dans les États du Golfe, en Indonésie et en Turquie - il s'agit de fonds qui ont permis au HCR de soutenir des populations et des programmes qui ont longtemps été négligés. Il existe toutefois des restrictions quant à la manière et aux endroits dans lesquels ces dons peuvent être dépensés, ce qui a des répercussions sur la manière de fonctionner du HCR. En outre, lorsque des fonds importants sont en jeu, peuvent également surgir des questions d'influence : ce défi n'est certainement pas nouveau, mais peut avoir des implications pour ceux qui font du plaidoyer en vue d'encourager ces États à renforcer la protection des réfugiés sur leur propre territoire, ou, de fait, à devenir signataires de la Convention sur les réfugiés.

Le point de vue d'un réfugié

Le dernier article reflète les conditions difficiles dans lesquelles vit un réfugié en Indonésie, un État non signataire ([Joniad](#)). Il est confronté à des restrictions en matière de logement, de travail, de circulation, de droit à la propriété, d'accès aux soins de santé - et même d'amour ! En outre, les pays habituels de réinstallation ferment de plus en plus leurs portes aux réfugiés. Si les obstacles à une vie normale et digne en Indonésie étaient levés, lui et ses compagnons réfugiés pourraient contribuer à l'économie locale et participer au développement des communautés dans lesquelles ils vivent.

SANTÉ PUBLIQUE ET WASH



Faire tomber les cloisonnements : intégrer le WASH dans la gestion des crises de déplacement

Claudio Deola, Syed Yasir Ahmad Khan, Antonio Torres, Emmett Kearney et Ryan Schweitzer (Save the Children / International Medical Corps / Organisation internationale pour les migrations / HCR)

Les interventions en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) sont essentielles pour obtenir de bons résultats de santé publique pour les personnes déplacées de force. Une « feuille de route » collaborative exhortant à une meilleure intégration des services WASH dans la gestion des crises vient récemment d'être lancée.

www.fmreview.org/fr/numero67/deola-khan-torres-kearney-schweitzer



Collaboration en temps de crise : une étude de cas au Mexique

Gabrielle Low (HCR)

La pandémie de COVID-19 a suscité de nouvelles pistes de réflexion alors que ceux qui travaillent avec les migrants forcés tentent de garantir un hébergement sûr et un accès aux services de base pour les demandeurs d'asile et les réfugiés malgré un contexte difficile.

www.fmreview.org/fr/numero67/low



Équité et engagement communautaire dans le transfert de la gestion de l'approvisionnement en eau

John Allen et Caroline Muturi (Oxfam)

Des efforts sont actuellement entrepris dans les camps de réfugiés en Ouganda pour transférer la responsabilité des services d'eau des ONG aux services publics du pays. La transition doit être soigneusement gérée si l'on veut qu'elle réussisse.

www.fmreview.org/fr/numero67/allen-muturi



Réfléchir en amont : examen critique d'une épidémie de choléra en Éthiopie

Edward G J Stevenson, Lucie Buffavand et Sarai M Keestra (Université de Durham / Institut des Mondes Africains / École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres/Université d'Amsterdam)

Une étude de cas de la basse vallée de l'Omo envisage certains des défis liés à la sécurité hydrique que rencontrent les personnes qui ont été déplacées dans leur propre pays

www.fmreview.org/fr/numero67/stevenson-buffavand-keestra



Des femmes réfugiées au Libéria : réparer des pompes à main, dissiper des mythes

Gibson Zulu (HCR)

Deux femmes réfugiées au Liberia réparent des pompes manuelles afin d'aider d'autres membres de leur communauté.

www.fmreview.org/fr/numero67/zulu



Le rôle joué par la médecine traditionnelle et les stratégies communautaires dans la lutte contre la COVID-19

Angela Yesenia Olaya Requene (Université de Harvard)

Les communautés d'ascendance africaine déplacées en Colombie ont été fortement marginalisées pendant la pandémie, mais elles se sont appuyées sur leurs connaissances ancestrales pour tenter d'atténuer les effets de la COVID-19.

www.fmreview.org/fr/numero67/olayarequene



Suivi des perceptions communautaires au Venezuela pendant la COVID-19

Raissa Azzalini et l'équipe d'Oxfam au Venezuela (Oxfam)

Un nouvel outil permettant de recueillir et de suivre les perceptions de la population dans le contexte de la COVID-19 procure des informations précieuses pour aider les communautés pendant la pandémie, tout en permettant un engagement communautaire plus important.

www.fmreview.org/fr/numero67/azzalini



Évaluation de la prévention et du contrôle des infections pendant la COVID-19 dans 22 contextes humanitaires

Claire Eldred, James Kahia, Lilian Kiapi, Bibi Lamond, Stacey Mearns, Laura Miller et Liz Walker (International Rescue Committee)

La prévention et le contrôle des infections (PCI) sont importants pour la mise en place d'un système de santé résilient - et essentiels en cas de pandémie. Une évaluation multi-pays entreprise fin 2020 a mis en évidence des lacunes importantes auxquelles il convient de remédier.

www.fmreview.org/fr/numero67/eldred-kahia-kiapi-lamond-mearns-miller-walker



Interventions WASH en réponse à la COVID-19 en Éthiopie, en Somalie et au Soudan du Sud

Yasmine Zaki Abdelaziz, Gemma Arthurson, Haley West et Antonio Torres (Organisation internationale pour les migrations)

Face à la COVID-19, l'adaptation, l'innovation et l'apprentissage par l'expérience ont été essentiels pour répondre de manière adéquate aux besoins des personnes déplacées.

www.fmreview.org/fr/numero67/abdelaziz-arthurson-west-torres



Obstacles à l'accès aux services et à l'assistance pendant la COVID-19 : apprendre auprès des personnes directement affectées

Vicki Mau et Nicole Hoagland (Croix-Rouge australienne)

Des recherches récentes menées dans de nombreux pays mettent en évidence des disparités importantes dans l'accès aux services de santé publique de base pendant la pandémie de COVID-19. Les États ont la responsabilité de tirer les leçons de la pandémie actuelle et de s'attaquer aux obstacles qui existent.

www.fmreview.org/fr/numero67/mau-hoagland



L'impact de la COVID-19 sur les réfugiés âgés

Evelyn Avalos Cortez et Lorraine van Blerk (Université de Dundee)

Les réfugiés âgés sont particulièrement exposés à la COVID-19. Les services WASH sont essentiels pour réduire la transmission des maladies au sein de ce groupe vulnérable.

www.fmreview.org/fr/numero67/avaloscortez-vanblerk



Une employée de l'IRC dispense une formation à l'hygiène dans le contexte d'une épidémie d'Ebola en Sierra Leone.

LES ÉTATS NON-SIGNATAIRES ET LE RÉGIME INTERNATIONAL DES RÉFUGIÉS



Les États non signataires et le régime international des réfugiés

Maja Janmyr (Université d'Oslo)

Parmi les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés au monde, beaucoup n'ont pas adhéré à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et pourtant, à bien des égards, leurs actions sont liées au régime international des réfugiés. Non seulement les normes du droit international des réfugiés sont disséminées et adoptées dans ces États mais, qui plus est, les États non signataires participent souvent à l'élaboration de ce droit par leur présence et leurs activités dans le domaine de la protection des réfugiés à l'échelle internationale.

www.fmreview.org/fr/numero67/janmyr



Au-delà de l'exception asiatique : la protection des réfugiés dans les États non signataires

Brian Barbour (Act for Peace/ UNSW)

Même si peu d'entre eux ont adhéré à la Convention relative aux réfugiés, les États asiatiques peuvent disposer de politiques, de pratiques ou de systèmes permettant de répondre aux besoins de protection des réfugiés.

www.fmreview.org/fr/numero67/barbour



Turquie : État partie ou non partie ?

Özlem Gürakar Skribeland (l'Université d'Oslo)

À mi-chemin entre un État partie et un État non partie à la Convention relative aux réfugiés, la Turquie est un cas particulier sur le plan du droit des réfugiés et de sa mise en pratique, son régime de protection étant fondamentalement façonné par la Convention ainsi que par la restriction géographique facultative qui est prévue par cette dernière.

www.fmreview.org/fr/numero67/skribeland



Protection alternative en Jordanie et au Liban : le rôle de l'aide juridique

Martin Clutterbuck, Yara Hussein, Mazen Mansour et Monica Rispo (Conseil norvégien pour les réfugiés)

En l'absence d'un cadre codifié sur les droits des réfugiés en Jordanie et au Liban, les acteurs juridiques doivent faire preuve de créativité pour élaborer des stratégies et des approches qui garantissent la protection de ces droits dans la pratique.

www.fmreview.org/fr/numero67/clutterbuck-hussein-mansour-rispo



Les États donateurs non signataires et le HCR : des questions de financement et d'influence

Georgia Cole (Université d'Édimbourg)

Les États non signataires prennent de plus en plus d'importance parmi les donateurs, et le HCR a ciblé certaines de ces nouvelles sources de financement. Toutefois, les donations s'accompagnent de pouvoir d'influence et sont sources de difficultés.

www.fmreview.org/fr/numero67/cole



Faire avancer les droits des réfugiés dans les États non signataires : le rôle de la société civile en Thaïlande

Naiyana Thanawattho, Waritsara Rungthong et Emily Arnold-Fernández (Asylum Access / Peace Way Foundation)

Une coalition d'acteurs de la société civile a mis au point des stratégies efficaces pour travailler auprès des autorités thaïlandaises afin d'élaborer de meilleures politiques en faveur des réfugiés.

www.fmreview.org/fr/numero67/thanawattho-rungthong-arnoldfernandez



Les défis auxquels nous sommes confrontés dans un pays non-signataire

JN Joniad (Journaliste rohingya)

Le journaliste réfugié JN Joniad vit en Indonésie depuis 2013, incapable de poursuivre sa route et pourtant dans l'impossibilité d'exercer ses droits fondamentaux.

www.fmreview.org/fr/numero67/joniad



Les migrants forcés sont « des personnes qui ont des droits... pas seulement des besoins ».

Nous souhaitons remercier les suivants qui ont généreusement financé ce numéro : Durham University, FORMAS grant #2017-01941 • European Research Council (ERC Starting Grant 2019, grant number No 851121) • International Organization for Migration • Swiss Federal Department of Foreign Affairs • UNHCR • UNICEF

Nous sommes profondément reconnaissants envers tous nos autres donateurs pour leur soutien financier : www.fmreview.org/fr/pour-donateurs/donateurs

Merci également aux lecteurs individuels qui ont fait des dons à : <http://tinyurl.com/don-en-ligne-RMF>

La **Revue Migrations Forcées** (RMF) constitue un forum qui permet l'échange régulier d'expériences pratiques, d'informations et d'idées entre les universitaires, les réfugiés et les déplacés internes, et tous ceux qui travaillent avec eux. Elle est publiée en français, en anglais, en arabe et en espagnol par le Centre d'études sur les réfugiés du Département pour le développement international de l'Université d'Oxford.

Avis de non responsabilité : Les vues exprimées dans RMF ne reflètent pas nécessairement l'opinion des rédactrices, du Centre d'études sur les réfugiés ou de l'Université d'Oxford.

Droits d'auteur : RMF est une publication en libre accès (« Open Access »). Visitez www.fmreview.org/fr/droits-dauteurs.

Image de couverture : Des membres de la communauté attendent que l'eau commence à couler (ouest de l'Ouganda). Caroline Muturi

